



Comité Technique de Réseau SCA

Compte-rendu

Service du Commissariat des Armées

09 juillet 2020

Le directeur central du Service du Commissariat des Armées, a présidé le Comité Technique de Réseau du SCA en présentiel assisté par le directeur central adjoint du SCA, la cheffe du bureau RHPC et la conseillère sociale.

L'UNSA Défense était représentée par : Nathalie CORNIC.

ORDRE DU JOUR

- 1- Retex sur le Plan de Reprise Progressive d'Activité,
- 2- Point de situation sur la transformation et les RH
- 3- Prime COVID

En ce premier CTR en présentiel depuis la crise sanitaire, le Directeur Central a ouvert la séance en évoquant les différentes mobilités (mutations ou retraites) de ses proches collaborateurs. Il est conscient que les transformations du SCA sont sources d'inquiétudes chez certains agents. Il rappelle que la politique du détachement d'office dans le cadre des concessions ne s'applique pas au SCA. Les CLR et les AMR doivent permettre d'apporter des réponses et des solutions en proposant notamment un redéploiement en interne des agents. Le service du commissariat a continué sa mission de soutien malgré la crise il n'y a donc pas de dette fonctionnelle. De nouvelles directives vont être prises pour maintenir l'activité en cas de canicule et de contrainte COVID.

1- RETEX sur le PRPA – situation des effectifs

Le service du commissariat représente 10% des effectifs du Ministère des Armées avec 0,05% de personnels avérés COVID. 85% des personnels sont aujourd'hui revenus en présentiel. Le télétravail reste à la main des chefs d'organismes afin d'adapter au mieux les besoins du service (missions soutien des forces) et les demandes des agents. Un groupe de réflexion sera constitué en septembre pour développer au mieux le télétravail sur les professions qui le permettent.





L'offre de service au sein du commissariat continue d'évoluer en fonction des effectifs et des besoins des unités soutenues en local tout en maintenant la distanciation physique et les gestes barrières (transport de personnels, prestations particulières, ...).

L'UNSA défense souligne l'importance de la mise en place de contrôle interne concernant la réalisation des prestations et l'application des protocoles et mesures permettant la protection de la santé au travail des personnels.

2- TRANSFORMATION – POINT DE SITUATION

L'ensemble des groupements de soutien devrait avoir finalisé leur transformation d'ici fin septembre 2020 malgré le retard pris avec l'arrêt des travaux d'infrastructure.

La mise en place de la plateforme EUREKA (intradef) n'a pas été un grand succès par manque de communication auprès des usagers du ministère.

L'ensemble des chefs de pôle devrait être formé d'ici fin 2020, à ce jour, 91 l'ont été dont 40% de personnel civil.

L'UNSA défense est vigilante sur le parcours professionnel des agents et la fiche de poste qui doit décrire réellement les fonctions, et ne pas être une fiche générique.

La transformation des PFC continue, leur déploiement, seule celle de Lyon est opérationnelle.

La transformation du CAMID et de la CIMOB nécessite un accompagnement des personnels.

Concernant les concessions, Aix en Provence, Tours, Metz et Brienne le Château, ont été réalisées. Angers et Saumur sont à venir. 27 postes en MALD et 19 postes en MAD ont été ouverts par l'EDA.

EN 2021, nous verrons la suppression de 209 fiches de poste non financées. La répartition PM et PC non encore déterminée se fera en fonction des besoins locaux. 33 suppressions d'effectif, liées à la LPM.

L'UNSA défense rappelle le risque de perte du rang de classement dans l'avancement des agents restructurés lorsque ces derniers changent de chaîne d'emploi.

3- PRIME COVID – POINT DE SITUATION

Le service du commissariat a obtenu 750 primes qui ont été réparties entre PM et PC avec trois taux différents. Les critères principaux sont la surcharge d'activité, la présence sur le lieu de travail, le contact avec le public,

...

80% des primes ont été distribuées dans les GS (dont Toulon fortement impacté par la crise sanitaire) et les ELOCA, 20% au service de la restauration, 10% dans les services achats – finances.





Un travail sera effectué avec la DRHMD concernant les critères d'attribution du CIA pour récompenser les autres personnels qui ont aussi contribué au soutien pendant la crise.

L'UNSA défense souligne toute la difficulté d'attribution de cette prime récompensant l'investissement sans faille des personnels sans générer des tensions au sein des équipes.

CONCLUSION :

L'UNSA défense reste présente au côté des agents et dans les différentes instances pour garantir les droits des agents impactés par ces transformations et pour rappeler l'importance du dialogue social.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus CTR :

Nathalie CORNIC, Franck JOUANNEAU, Anne Marie CHEZE et Bruno BAUDAILLIER

